
Déclaration de Dakar, Novembre 2019

Le Réseau Climat & Développement (RC&D), en collaboration avec Enda Energie, a réuni du 19 au 21 Novembre 2019 à Dakar au Sénégal, plusieurs représentants des organisations de la société civile africaine de divers pays dont le Bénin, le Cameroun, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Djibouti, la Guinée, le Mali, les Iles Maurice, le Maroc, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo dans le souci de mener des réflexions, sur les volets pratiques de la planification climatique et énergétique locale pour mieux accompagner les collectivités territoriales sur le terrain. C'est un moyen pour le RC&D de s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations des populations les plus vulnérables dans les processus de mise en œuvre efficace des CDN.

Pourquoi mettre l'accent sur les outils pratiques et performants de planification climatique et énergétique à l'échelle locale ?

Trois ans après l'entrée en vigueur de l'accords de Paris, le défi à relever est celui de son opérationnalisation, qui passe par la mise en œuvre des CDN. Les collectivités territoriales sont reconnues comme la porte d'entrée et un maillon incontournable pour une mise en œuvre efficace et réussie à l'échelle locale. Cependant, elles font face à plusieurs défis.

En effet, les collectivités territoriales et les gouvernements locaux en Afrique manifestent de plus en plus leur intérêt à intégrer les questions environnementales, climatiques et énergétiques dans la planification sans une grande connaissance ni maîtrise des engagements pris par les Etats à travers les CDN dans le cadre de l'accord de Paris. Cela pourrait s'expliquer, d'une part par leur faible implication dans le processus d'élaboration des CDN - qui peut à terme poser un problème d'appropriation, d'autre part l'insuffisance de compétences techniques de ces acteurs pour jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des CDN. Il faudrait donc créer ou redynamiser les cadres de concertation entre les collectivités territoriales, les Etats et les acteurs de la société civile pour faciliter le transfert de compétences et renforcer l'action des collectivités territoriales.

I. LES DEFIS ET ENJEUX A RELEVER POUR FACILITER UNE PLANIFICATION LOCALE SENSIBLE AU CLIMAT ET À L'ENERGIE

☞ Les Organisations de la Société Civile (OSC) doivent :

« Se faire former pour accompagner efficacement les collectivités locales dans le processus de planification climatique et énergétique »

La plupart des acteurs de la société civile n'ont pas reçu de formation initiale dans les différents domaines thématiques d'intervention, en particulier sur des outils de planification climatiques existants et la maîtrise de leur utilisation. Elles doivent donc se former pour améliorer ou développer leurs compétences techniques en vue d'un meilleur accompagnement dans la planification climatique locale dans leurs différents pays.

☞ Les Collectivités Territoriales doivent :

« S'imprégner et intégrer les questions relatives aux changements climatiques dans tous leurs programmes de développement »

Les collectivités territoriales (CT) ont l'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement territorial. Cependant, ces stratégies n'intègrent le plus souvent pas la dimension changement climatique. Ainsi, les CT peuvent envoyer des signaux forts et fournir des incitations ciblées au niveau local en élaborant des plans de développement climato-sensibles. En tant que maillon incontournable pour la mise en œuvre de l'accord de Paris, ces mesures sont déterminantes pour accélérer les efforts de lutte contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer l'action à l'échelle locale.

☞ L'Etat où les décideurs publics doivent :

« Décentraliser les fonds climat nationaux disponibles au niveau des collectivités »

La disponibilité et l'accessibilité des fonds climat permettra aux collectivités territoriales de disposer de ressources pour la mise en œuvre de leurs plans d'actions contre les changements climatiques sur leur territoire. De ce fait, ils pourront élaborer des plans de développement durables qui tiennent compte des préoccupations climatiques et énergétiques et qui permettront à terme de renforcer la résilience des communautés.

☞ **Les Organisations communautaires de base doivent :**

« S’informer, se former et sensibiliser les populations à la base sur les enjeux liés à la planification climatique et énergétique au niveau local »

Les connaissances des organisations communautaires de base sont limitées dans les pratiques à mettre en œuvre pour renforcer leur résilience face aux effets néfastes des changements climatiques subis. Dès lors, l’information constitue la première étape pour favoriser l’appropriation et l’adaptation des outils et opportunités aux besoins locaux.

☞ **Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent :**

« Simplifier les mécanismes d’accès aux financements climat »

Les procédures simplifiées permettent aux bénéficiaires d’avoir un accès et une mobilisation financière de façon souple. Généralement, les procédures d’accès aux financements mises en place par les PTF sont très complexes et longues, ce qui décourage le plus souvent les porteurs de projets.

II. RENFORCER L’INTEGRATION DE LA PLANIFICATION CLIMATIQUE ET ENERGETIQUE AU NIVEAU LOCAL

☞ **Les Organisations de la Société Civile (OSC) doivent :**

« Servir de levier déterminant et de bras technique pour la planification climatique et énergétique au niveau local »

Les OSC, en plus de disposer d’une bonne expertise technique et territoriale dans la planification climatique au niveau local, font également preuve de souplesse dans leur approche de partenariat. Elles devraient donc, en renforçant les liens et la collaboration avec l’ensemble des parties prenantes, appuyer l’Etat dans la déclinaison des politiques nationales climatiques au niveau local. Elles pourraient ainsi mieux accompagner les collectivités territoriales dans la planification locale sobre en carbone et résilient au changement climatique.

☞ **Les Collectivités Territoriales (CT) doivent :**

« Développer des partenariats avec des ONG, pour faciliter le renforcement des capacités et la planification climatique et énergétique »

La planification à l’échelle des collectivités territoriales se heurte à plusieurs obstacles. Les capacités techniques et financières des collectivités sont bien souvent limitées pour élaborer

des plans climat locaux. De même, les collectivités sont souvent peu sensibilisées aux enjeux de cette planification climatique et ne savent pas comment développer et mettre en œuvre une véritable stratégie territoriale concertée et participative, en allant au-delà de simples actions isolées.

☞ **L'Etat ou les décideurs publics doivent :**

« Appuyer les OSC à doter les collectivités d'outils opérationnels et adéquats de planification climatique et énergétique au niveau local »

Les collectivités territoriales ont besoin d'un accompagnement pour faciliter l'appropriation des outils opérationnels et adéquats de planification climatique et énergétique en vue de leur usage en réponse aux besoins locaux. C'est donc un véritable moyen pour faciliter le transfert des compétences entre les OSC et les collectivités.

☞ **Les Organisations communautaires de base doivent :**

« Participer activement à tous les processus de planification locale »

L'implication des organisations communautaires de base à tous les processus de planification locale permettra de répondre pleinement à leurs besoins à travers des actions concrètes au niveau local.

☞ **Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent :**

« Renforcer l'accès direct aux financements climatiques pour les communautés à la base, notamment l'accès au Fonds Vert pour le Climat »

Les communautés à la base doivent être en mesure de mettre en œuvre leurs plans de développement locaux intégrant la planification climatique et énergétique au niveau local sans passer par de lourdes procédures administratives pour acquérir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces plans.

☞ **Le Secteur privé doit :**

« Investir dans le Partenariat Public Privé pour soutenir la lutte contre les changements climatiques à travers le soutien à l'élaboration des plans climats locaux »

Les acteurs du secteur privé doivent prendre conscience des enjeux climatiques et des conséquences des changements climatiques subies par les collectivités territoriales. Ils doivent mettre en place et exécuter la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), puis investir dans des projets innovants liés au climat.